Le Soussigné Chargé d'affaires et consul général de France au Brésil a l'honneur de remettre a Son Excellence Monsieur le Vicomte d'Inhambupe Ministre des affaires Etrangères, la copie d'une protestation faite par le capitaine du navire de commerce françois la Clementine et déposé dans la chancellerie du Consulat générale. Il prie Son Excellence de vouloir bien lui lui accuser réception de cette pièce, et recevoir l'assurance de sa haute considération.

Rio de Janeiro ce 10 aout 1826

Le Comte de Gestas

Copie

L'an mil-huit cent vingt six le deuxieme jour d'Août, nous Charles Emmanuel Moulin Capitaine du brick françois La Clémentine armé et chargé à St. Malo en distination pour le Rio de la Plata, muni de toutes les expéditions et autorisations en bonne forme du Gouvernement du Roi, desquelles nous avons fait exhibition à Monsieur le Comte de Gestas Consul-Général et chargé d'Affaires de France près de S. M. l'Empereur du Brésil, et maintenant en relache forcée au port de Rio de Janeiro, où nous sommes retenus par le Gouvernement Impérial, depuis le premier Juillet dernier, à cause du Blocus du port de Buenos-Ayres par les forces navales de cet Empire.

Considérant

Que toutes nos réclamations, demandes et Offres ont été sans effet et qu'ainsi nous sommes dans le cas prévu par nos Lois, celui de force Majeure,

Que sujet français et simple Capitaine de Navire Marchand, il ne nous a jamais appartenu le droit de juger si les expéditions qui nous ont été délivrées par notre Gouvernement sont ou non réguliéres,

Que la Cargaison de la Clémentine, étant entièrement pacifique et ne contenant aucune espèce de munitions de guerre, ce bâtiment ne peut être ni suspect ni dans aucun cas d'exception.

que la réclamation de passeport pour Monte Video

Seul port ou nous puissions espérer la Vente d'une Cargaison destinée pour le Rio de la Plata, prouve la bonne foi et la Sincerité de nos éxpéditions, puisqu'en l'acceptant nous nous privions de tout droit de réclamation, quelque Soit l'opinion du Ministère de France sur les Conséquences de ce blocus, si par évenement nous eussions été rencontrés par l'Escadre Impériale au delà des eaux et des airs de Vem de ce dernier port.

Qu'il nous est impossible de Satisfaire à l'éxigence d'une Caution pour l'obtension d'un Sauf Conduit, ce qui d'ailleurs nous assimilerait aux armemens effectués en ce port, ce qui ne peut-être.

C'est pourquoi nous dit Capitaine voulant Satisfaire à nos devoirs, obligations et Instructions déclarons à Monsieur Le Consul-Général et Chargé d'Affaires de France, au nom et comme fondé de pouvoirs des propriétaires, Armateurs, affreteurs et passagers du brick français La Clémentine, que nous protestons de la manière la plus Solemnelle et la plus étendue qui puisse être, contre la détention arbitraire que nous éprouvons en ce port depuis le premier juillet dernier, demanière à ce que les dits propriétaires, armateurs, affreteurs et passagers puissent former toutes demandes et réclamations de dommages et indemnités Contre le gouvernement du Brésil et qui de droit pour raison du défaut d'égards aux réclamations du chargé d'Affaires de France, lesquelles demandes et reclamations comprendront toutes

espèces de dépenses du bord, ancrage, gardes, vivres, gages d'equipage frais et dommages envers les passagers, perils et risques de mer, Ventes forcées et à vil prix du bâtiment et de sa Cargaison, intérets et retards sur les Capitaux, frais de justice et généralement toutes les pertes et préjudices que la rétention de la Clémentine occasionnera à ses intéressés sans aucune exception et sous toutes réserves de fait et de droit; Et avons déposé le dit protet dont nous avons requis acte et Expédition en la Chancellerie de Monsieur Le Comte de Gestas Consul Général et chargé d'Affaires de France près S. M. L'Empereur; à Rio de Janeiro, les jour, mois et an que d'autre part.

Signé Ch. Moullin

Déposé en la chancellerie du Consulat Général de France au Brésil, aujourd'huy deux Aout mil huit cent vingt six.

Le chancelier du Consulat

Signé Eb. Taunay.

Pour Copie Conforme

Le Chargé d'Affaires et Consul Général de France

Comte de Gestas